



Chère Cliente, Cher Client,

En cette période inédite et tellement imprévisible, vous devez vous poser un certain nombre de questions sur vos projets en cours ou à venir.

Nous tenons à vous rassurer : les équipes SOFIAP se mobilisent pour vous conseiller et vous porter assistance.

Vous avez une question ou souhaitez un renseignement ? Gagnez du temps en consultant notre rubrique Questions/Réponses ci-dessous : vous y trouverez l'ensemble des fonctionnalités pratiques disponibles en ligne (sur PC, mobile ou tablette), **les informations dont vous avez besoin et serez guidé pour adresser votre demande au service concerné.**

Simulez votre nouveau prêt immobilier ou prêt personnel projet

- Un conseiller vous contacte dans les meilleurs délais pour traiter votre demande et vous accompagne, étape par étape, dans votre projet.
- **L'ensemble des opérations est réalisé à distance** et les formalités administratives sont allégées pour tenir compte des contraintes liées au confinement
- Pour répondre rapidement à votre besoin, SOFIAP peut également vous proposer un prêt personnel projet, adapté à votre situation.

Gérez votre crédit immobilier en effectuant vos opérations courantes en ligne, où que vous soyez et quand vous le désirez :

- Consultez la situation de votre prêt (l'encours de mon crédit)
- Demandez la modification de votre Prélèvement Bancaire
- Actualisez vos coordonnées personnelles
- Demandez un tableau d'amortissement
- Demandez un décompte
- Déclarez un sinistre assurance
- Effectuez une demande de remboursement anticipé
- Réalisez d'autres actes de gestion liés à votre crédit comme la suspension, au maximum, de 3 échéances mensuelles (détails ci-après)

Gérez votre prêt personnel projet en effectuant vos opérations courantes auprès de notre partenaire La Banque Postale Financement.

- Vous pouvez contacter un conseiller du lundi au vendredi de 9h à 18h en composant le 0805 50 08 01 (service et appel gratuit). Le temps d'attente peut être supérieur à la normale, nous vous prions de nous en excuser.

Demandez des informations sur votre dossier de crédit immobilier

- Pour répondre à toutes vos questions, nous avons aménagé les plages horaires de vos conseillers ; après avoir fait votre demande sur le site www.socrif.fr ou auprès de votre agence de proximité, un conseiller vous répond du lundi au vendredi entre 9h et 18h.
- Durant cette période exceptionnelle, le temps d'attente peut être allongé et nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée ; nos conseillers traiteront votre demande et vous apporteront une réponse dans les meilleurs délais (par mail ou téléphone).

QUESTIONS / REPONSES :

La date de signature de mon achat immobilier est reportée par le notaire : mon crédit reste-t-il valable ?

- Le report d'un projet ou bien d'une date de signature liée à la restriction des déplacements, peut-être une situation délicate et contrariante mais cela ne doit pas être un obstacle à la réalisation de votre projet ; en effet, SOFIAP dispose d'une réelle expertise qui lui permet de mener à bien chaque opération qui lui est confiée. Aussi, nous finaliserons votre dossier avec vous pour assurer un décaissement rapide de votre financement, dès la levée du confinement.
- L'offre de crédit est en théorie valable 1 mois, **mais SOFIAP a décidé de porter à 90 jours son délai de validité et ce, sans condition.**

Je devais vendre un bien pour en acquérir un autre mais la date de signature a été reportée : qu'en est-il de mon prêt relais ?

- Rassurez-vous, le report d'une date de vente immobilière est sans incidence sur le prêt relais qui continue de courir normalement. Toutefois, **si la date d'échéance du prêt relais est proche**, nous vous invitons à prendre contact avec l'un de nos conseillers en cliquant sur [ce lien](#) ou en vous rendant sur notre site internet ; une prolongation dudit prêt vous sera proposée.

Je vais subir une perte de revenu importante liée à la suspension de mon activité professionnelle ou celle de mon co-emprunteur : puis-je solliciter un report d'échéance ?

Nous sommes conscients que le confinement peut avoir des conséquences importantes pour certains de nos clients, artisans, commerçants, professions libérales ou salariés en situation de chômage technique avec salaire non garanti, qui peuvent alors voir leur capacité de remboursement fortement altérée.

- SOFIAP met tout en œuvre pour vous accompagner au mieux. Après étude de votre situation, un **report d'échéances** jusqu'à trois mois peut vous être proposé avec franchise de capital ; seuls les intérêts d'emprunt et les mensualités d'assurance de prêt étant prélevés pendant trois mois. Cette solution n'est toutefois pas neutre financièrement, et entraîne un allongement de la durée du crédit. Elle doit donc être appliquée au cas par cas
- Pour bénéficier d'un tel dispositif, vous pouvez faire une demande sur le site www.socrif.fr, rubrique « Nous contacter », « Autre motif » en précisant dans votre message **les motifs précis de la demande, la situation professionnelle de l'emprunteur et du co-emprunteur s'il y a lieu, ainsi que la perte de revenus calculée.** Un conseiller examinera votre demande dans les meilleurs délais.



SOFIAP est en relation très étroite avec ses partenaires employeurs comme SNCF, les Industries Electriques et Gazières, les administrations publiques, et les collectivités territoriales. Par souci d'efficacité, nous vous recommandons aujourd'hui de ne pas solliciter une demande de report d'échéances auprès de SOFIAP, tant que l'impact sur votre revenu des mesures RH à venir ne peut être déterminé avec précision. SOFIAP ajustera ses fonctionnements, dès que cela sera nécessaire.

Nous contacter

L'ensemble de l'entreprise reste plus que jamais à votre écoute pour répondre à toutes vos demandes.

Prenez soin de vous, de vos proches, et restons solidaires.

Vos conseillers SOFIAP

